PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-25

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

FINANCES – BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2025

- Maquette réglementaire du budget primitif des budgets annexes suivants : Bluchets, Noé Grée, Bourg Besnier, Bel Air.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-25-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- **Budget annexe Bluchets - BLAIN**

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		**625 003,00 €**	**Recettes**		**625 003,00 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	99 262,12 €	70	Ventes de produits	252 103,00 €
011	Charges à caractère général	33 500,00 €	74	Subventions d'exploitation	
023	*Virement à la section d'investissement*	*206 938,00 €*	75	Autres produits de gestion courante	54 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,88 €			
66	Charges financières	4 400,00 €			
67	Charges spécfiques				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*268 000,00 €*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*306 000,00 €*
043	*Opérations d'ordre à l'interieur de la section de fonct.*	*12 900,00 €*	*043*	*Opérations d'ordre à l'interieur de la section de fonct.*	*12 900,00 €*

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		**629 943,00 €**	**Recettes**		**629 943,00 €**
			001	Résultat d'investissement reporté	155 002,63 €
			16	Remboursement des emprunts	2,37 €
16	Remboursement des emprunts	323 943,00 €	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*206 938,00 €*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*306 000,00 €*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*268 000,00 €*

- **Budget annexe Bel Air – BOUVRON**

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		**913 657,00 €**	**Recettes**		**913 657,00 €**
011	Charges à caractère général	87 820,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	578 355,07 €
023	*Virement à la section d'investissement*	*719 837,00 €*	70	Ventes de produits	107 597,00 €
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	32 000,00 €
66	Charges financières	700,00 €	75	Autres produits de gestion courante	4,93 €
67	Charges spécfiques				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*95 000,00 €*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*185 400,00 €*
043	*Opérations d'ordre à l'interieur de la section de fonct.*	*10 300,00 €*	*043*	*Opérations d'ordre à l'interieur de la section de fonct.*	*10 300,00 €*

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		**814 837,00 €**	**Recettes**		**814 837,00 €**
001	Résultat d'investissement reporté	552 064,03 €			
16	Remboursement des emprunts	77 372,97 €	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*719 837,00 €*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*185 400,00 €*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*95 000,00 €*

- **Budget annexe Bourg Besnier – LA CHEVALLERAIS**

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		**391 916,00 €**	**Recettes**		**391 916,00 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	83 192,24 €	70	Ventes de produits	175 116,00 €
011	Charges à caractère général	10 800,00 €	74	Subventions d'exploitation	
023	*Virement à la section d'investissement*	*151 121,24 €*	75	Autres produits de gestion courante	59 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,52 €			
66	Charges financières				
67	Charges spécfiques				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*141 000,00 €*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*151 500,00 €*
043	*Opérations d'ordre à l'interieur de la section de fonct.*	*5 800,00 €*	*043*	*Opérations d'ordre à l'interieur de la section de fonct.*	*5 800,00 €*

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		**292 121,24 €**	**Recettes**		**292 121,24 €**
001	Résultat d'investissement reporté	140 621,24 €	16	Emprunts	
16	Remboursement des emprunts		*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*151 121,24 €*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*151 500,00 €*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*141 000,00 €*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-25-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

- **Budget annexe Noé Grée – LE GAVRE**

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		**710 780,00 €**	**Recettes**		**710 780,00 €**
011	Charges à caractère général	33 199,38 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	10 716,42 €
023	*Virement à la section d'investissement*	*352 980,62 €*	70	Ventes de produits	341 860,00 €
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	3,58 €
67	Charges spécfiques				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*319 400,00 €*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*353 000,00 €*
043	*Opérations d'ordre à l'interieur de la section de fonct.*	*5 200,00 €*	*043*	*Opérations d'ordre à l'interieur de la section de fonct.*	*5 200,00 €*
Section d'investissement		**BP 2025**	**Section d'investissement**		**BP 2025**
Dépenses		**672 380,62 €**	**Recettes**		**672 380,62 €**
001	Résultat d'investissement reporté	319 380,62 €	16	Emprunts	
16	Remboursement des emprunts		*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*352 980,62 €*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*353 000,00 €*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*319 400,00 €*

Le règlement financier adopté au Conseil communautaire du 26 octobre 2022 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil communautaire puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 par M. le Vice-président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;
VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2025 ;
CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M57 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Développement Economique du 21 janvier 2025 ;
CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 24 février 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le Budget primitif 2025 des budgets annexes Bluchets, Noé Grée, Bourg Besnier, Bel Air tels que présentés en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à des virements entre chapitres pour ces budgets gérés en M57 lors de l'exercice budgétaire 2025, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le Conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-25-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF M. Philippe CAILLON

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes Pays de Clisson Sèvre et Maine Agglo Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-25-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025